



## Licenciement chèque non signé

Par **juju77100**, le **19/10/2010** à **17:46**

Bonjour,  
étant licencié depuis le 4 août, je viens d'effectuer mon préavis de 2 mois. Mon solde est prêt depuis le 4 octobre mais mon patron n'a pas signé mon chèque donc je ne peux pas récupérer mon solde. Que puis-je faire ?

Par **pepelle**, le **24/10/2010** à **20:47**

LRAR de mise en demeure de vous signer ce chèque dans les 8 jours en indiquant que vous viendrez chercher ce solde à telle date.